



Salaires non payés et licenciement économique

Par **micolorigolo**, le **13/12/2009** à **23:47**

Bonjour,

Je vais être licencié pour motif économique le 18/12 mais mon patron me doit 4 mois de salaire. C'est une petite société avec un gérant et 2 employés (moi et une collègue qui se trouve dans la même situation).

Le gérant m'avait promis de régler la question des salaires avant mon départ mais de toutes évidences ce ne sera pas le cas.

Aujourd'hui je sais que la société va très mal mais cette dernière ne dépose pas le bilan car le gérant souhaite renflouer les caisses avec le temps.

Je compte envoyer une mise en demeure de paiement cette semaine mais cette lettre restera certainement sans effet étant donné que la société ne dispose pas des fonds nécessaires pour régler mes salaires et mon licenciement. Je vais donc partir au chômage en CRP avec une société qui me devra 6000€ de salaire, 2500€ de préavis et 7000€ de prime de licenciement.

Je sais que les AGS indemnisent les salariés mais comment les solliciter?

Dois-je passer par un référé devant les Prud'hommes pour obtenir gain de cause?

Et dans la mesure où j'obtiens gain de cause en combien de temps puis-je récupérer les sommes dues.

Merci d'avance de votre aide.

Micolorigolo